

Offre de gestion de sites de compostage partagé

Des solutions clés en main pour bailleurs, syndicats et copropriétés



DIAGONALES accompagne la mise en qualité, la gestion courante et la relance des sites de compostage partagé. Une offre locale, opérationnelle et responsable, portée par une structure de l'Économie Sociale et Solidaire.



Le maître composteur au service des habitants et des gestionnaires de site

Pourquoi faire appel à DIAGONALES ?

- ✓ 10 ans d'expérience terrain
- ✓ Un interlocuteur local de proximité
- ✓ Suivi technique et prévention des nuisances
- ✓ Accompagnement des usagers et des référents
- ✓ Une offre adaptée au niveau d'autonomie du site
- ✓ Une prestation qui soutient l'emploi local et l'utilité sociale

4 formules adaptées à vos besoins



Gestion Intégrale

48 passages / an



Gestion Renforcée

36 passages / an



Gestion d'Appui

18 passages / an



Gestion Minimale

12 passages / an

Du site très apporteur au site très autonome.



Intervention

Ville de La Rochelle et première couronne



Diagnostic et devis sur demande



“ Les restes alimentaires ne sont pas des déchets, mais une ressource à valoriser. ”



FORMULE GESTION INTÉGRALE

Gestion complète du site de compostage



Une gestion complète pour des sites très apporteurs, peu autonomes ou ayant déjà connu des dérives.



La prestation comprend

- ✓ 48 passages par an, soit 4 passages par mois
- ✓ Une présence opérationnelle toute l'année
- ✓ Suivi technique complet
- ✓ Prévention active des nuisances (odeurs, nuisibles, surcharges) *
- ✓ Accompagnement des usagers et des référents
- ✓ **1 animation annuelle** incluse

Rythme mensuel des passages

Janvier	4	Juillet	4
Février	4	Août	4
Mars	4	Septembre	4
Avril	4	Octobre	4
Mai	4	Novembre	4
Juin	4	Décembre	4
Total : 48 passages / an			



Présence opérationnelle toute l'année.



ENGAGEMENT CONTRACTUEL

Engagement d'1 an.



PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE INCLUS

Ville de La Rochelle et première couronne.



CADRE D'INTERVENTION

Le forfait couvre le suivi courant du site. Les besoins exceptionnels relèvent des prestations complémentaires sur devis.



TARIFS HT (TVA NON APPLICABLE)

Selon palier de bacs d'apport (voir grille tarifaire).

€ TARIFS HT (TVA NON APPLICABLE)

NOMBRE DE BACS D'APPORT	TARIF MENSUEL HT	TARIF ANNUEL HT
1 à 2 bacs	192 €	2 304 €
3 à 4 bacs	288 €	3 456 €
5 à 6 bacs	384 €	4 608 €
7 à 8 bacs	480 €	5 760 €

% TARIFS REMISÉS

Remise possible à partir de 4 sites confiés et engagement de 2 ans, applicable aux forfaits de gestion et à certaines prestations complémentaires liées à une formule en cours, selon la grille tarifaire.



Interventions exceptionnelles et frais de déplacement non remisés.



Au-delà de certains volumes, prestation sur devis.



* La prévention des nuisibles s'inscrit dans le cadre strict de la bonne gestion du compostage (équilibre des apports, structuration, bonnes pratiques). Elle ne constitue pas une prestation de traitement des nuisibles, le cas échéant. Toute intervention relevant de la dératisation, désinsectisation ou autre traitement spécialisé reste à la charge du gestionnaire du site et doit être confiée à une entreprise agréée.

FORMULE

GESTION RENFORCÉE

Gestion soutenue du site de compostage



Une gestion soutenue pour des sites très apporteurs, peu autonomes ou ayant déjà connu des dérives.



36
PASSAGES
PAR AN



La prestation comprend

- ✓ 36 passages par an, avec renforcement en période chaude (mai à septembre)
- ✓ 1 animation annuelle incluse
- ✓ Suivi technique complet et prévention active des nuisances (odeurs, nuisibles, surcharges) *
- ✓ Accompagnement des usagers et référents



Rythme mensuel des passages

Janvier	2	Juillet	4
Février	2	Août	4
Mars	2	Septembre	4
Avril	3	Octobre	3
Mai	4	Novembre	2
Juin	4	Décembre	2
Total : 36 passages / an			



Renfort intégré sur la période mai à septembre.



ENGAGEMENT CONTRACTUEL

Engagement d'1 an.



PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE INCLUS

Ville de La Rochelle et première couronne.



CADRE D'INTERVENTION

Le forfait couvre le suivi courant du site.
Les besoins exceptionnels relèvent des prestations complémentaires sur devis.



TARIFS HT (TVA NON APPLICABLE)

Selon palier de bacs d'apport (voir grille tarifaire).



TARIFS HT

(TVA NON APPLICABLE)

NOMBRE DE BACS D'APPORT	TARIF MENSUEL HT	TARIF ANNUEL HT
 1 à 2 bacs	144 €	1 728 €
 3 à 4 bacs	216 €	2 592 €
 5 à 6 bacs	288 €	3 456 €
 7 à 8 bacs	360 €	4 320 €



TARIFS REMISÉS

Remise possible à partir de 4 sites confiés et engagement de 2 ans, applicable aux forfaits de gestion et à certaines prestations complémentaires liées à une formule en cours, selon la grille tarifaire.



Interventions exceptionnelles et frais de déplacement non remisés.



Au-delà de certains volumes, prestation sur devis.



* La prévention des nuisibles s'inscrit dans le cadre strict de la bonne gestion du compostage (équilibrage des apports, structuration, bonnes pratiques). Elle ne constitue pas une prestation de traitement des nuisibles, le cas échéant. Toute intervention relevant de la dératisation, désinsectisation ou autre traitement spécialisé reste à la charge du gestionnaire du site et doit être confiée à une entreprise agréée.

FORMULE

GESTION D'APPUI

Site autonome accompagné



Un accompagnement régulier pour des sites autonomes avec un référent actif.



La prestation comprend

- ✓ 18 passages par an, avec renfort estival intégré (mai à septembre)
- ✓ Suivi technique adéquat et régulier
- ✓ Appui aux gestes clés
- ✓ Prévention des dérives * et soutien au référent de site



Rythme mensuel des passages

Janvier	1	Juillet	2
Février	1	Août	2
Mars	1	Septembre	2
Avril	1	Octobre	2
Mai	2	Novembre	1
Juin	2	Décembre	1
Total : 18 passages / an			



Renfort intégré sur la période mai à septembre.



ENGAGEMENT CONTRACTUEL

Engagement d'1 an.



PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE INCLUS

Ville de La Rochelle et première couronne.



CADRE D'INTERVENTION

Le forfait couvre le suivi courant du site.
Les besoins exceptionnels relèvent des prestations complémentaires sur devis.



TARIFS HT (TVA NON APPLICABLE)

Selon palier de bacs d'apport (voir grille tarifaire).



TARIFS HT (TVA NON APPLICABLE)

NOMBRE DE BACS D'APPORT	TARIF MENSUEL HT	TARIF ANNUEL HT
 1 à 2 bacs	96 €	1 152 €
 3 à 4 bacs	144 €	1 728 €
 5 à 6 bacs	192 €	2 304 €
 7 à 8 bacs	240 €	2 880 €



TARIFS REMISÉS

Remise possible à partir de 4 sites confiés et engagement de 2 ans, applicable aux forfaits de gestion et à certaines prestations complémentaires liées à une formule en cours, selon la grille tarifaire.

-  Interventions exceptionnelles et frais de déplacement non remisés.
-  Au-delà de certains volumes, prestation sur devis.



* La prévention des nuisibles s'inscrit dans le cadre strict de la bonne gestion du compostage (équilibrage des apports, structuration, bonnes pratiques). Elle ne constitue pas une prestation de traitement des nuisibles, le cas échéant. Toute intervention relevant de la dératisation, désinsectisation ou autre traitement spécialisé reste à la charge du gestionnaire du site et doit être confiée à une entreprise agréée.



18

PASSAGES
PAR AN

FORMULE GESTION MINIMALE

Entretien technique d'un site de compostage
très autonome et à faibles apports



Une gestion légère et technique pour des sites
très autonomes, à faibles apports et bien maîtrisés.



12

PASSAGES
PAR AN



La prestation comprend

- ✓ 12 passages par an,
1 passage par mois, de janvier à décembre
- ✓ Interventions techniques essentielles *
- ✓ Appui ponctuel au référent
- ✓ Aucun renfort saisonnier inclus
- ✓ Les besoins exceptionnels relèvent
des prestations complémentaires
sur devis.



CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ (DIAGNOSTIC PRÉALABLE OBLIGATOIRE)

- Le site doit répondre aux critères suivants :
- Référent/gardien identifié et actif
 - Accès simple et sécurisé
 - Apports modérés
 - Absence de nuisibles ou dérives récurrentes
 - Exutoire possible pour le compost



Rythme mensuel des passages

Janvier	1	Juillet	1
Février	1	Août	1
Mars	1	Septembre	1
Avril	1	Octobre	1
Mai	1	Novembre	1
Juin	1	Décembre	1
Total : 12 passages / an			



AUCUN RENFORT SAISONNIER INCLUS

Formule réservée à des sites stables et bien maîtrisés.



ENGAGEMENT CONTRACTUEL

Engagement
de 2 ans.



PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE INCLUS

Ville de La Rochelle
et première couronne.



CADRE D'INTERVENTION

Le forfait couvre le suivi
courant du site.
Les besoins exceptionnels
relèvent des prestations
complémentaires sur devis.



TARIFS HT (TVA NON APPLICABLE)

Selon palier de bacs d'apport
(voir grille tarifaire).



TARIFS HT (TVA NON APPLICABLE)

NOMBRE DE BACS D'APPORT	TARIF MENSUEL HT	TARIF ANNUEL HT
 1 à 2 bacs	60 €	720 €
 3 à 4 bacs	90 €	1 080 €
 5 à 6 bacs	120 €	1 440 €
 7 à 8 bacs	150 €	1 800 €



TARIFS REMISÉS

Remise possible à partir de 4 sites confiés
et engagement de 2 ans, applicable aux
forfaits de gestion et à certaines prestations
complémentaires liées à une formule en cours,
selon le grille tarifaire.



Interventions exceptionnelles et
frais de déplacement non remisés.



Au-delà de certains volumes,
prestation sur devis.



* La prévention des nuisibles s'inscrit dans le cadre strict de la bonne gestion du compostage (équilibre des apports, structuration, bonnes pratiques). Elle ne constitue pas une prestation de traitement des nuisibles, le cas échéant. Toute intervention relevant de la dératisation, désinsectisation ou autre traitement spécialisé reste à la charge du gestionnaire du site et doit être confiée à une entreprise agréée.